



Salle de la Corderie

Renseignements 06-29- 85- 88 - 47

FITNESS FICHE INSCRIPTION 2026/2027

Nom et Prénom de l'adhérent

Adresse

Date de naissance

Téléphone

@mail (bien lisible)

Contact à prévenir (nom – prénom et téléphone)

Je soussigné

- ☐ Certifie avoir pris connaissance et accepter les termes du règlement intérieur du KCPO
- ☐ Autorise le KCPO à utiliser les photographies, films réalisés dans le cadre du club

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS S'IL Y A LIEU

- ☐ Autorise le professeur à prendre en cas d'urgence toutes décisions de prise en charge de transport ou d'hospitalisation prescrites par le médecin appelé en cas d'impossibilité de me joindre (ou mon conjoint) ou d'obtenir l'avis favorable de mon médecin de famille qui est le Docteur tél :

La présente autorisation vaut pour mon enfant

- ☐ Certifie m'assurer de la présence du professeur à l'heure du cours suivi par mon enfant (un empêchement subi pouvant survenir)

Bien lire le règlement intérieur

Fait le

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal

HORAIRES mardi et jeudi	} TARIF 115 € l'année) (pour 2 h de cours par semaine
20 h 30 – 21 h 30	

MONTANT REGLEMENT

chèque(s) n°

Reprise des cours le mardi 15 septembre 20 h 30

Dossier à déposer au premier cours (bulletin à télécharger + règlement + décharge) à déposer dans une pochette plastique

kcpopaimboeuf@gmail.com

SITE karateclubpaimboeuf.club.sportsregions.fr



Salle de la Corderie

Renseignements et **INSCRIPTION** 06-29-85-88-47

KARATE FICHE INSCRIPTION 2026-2027

Nom et Prénom du licencié

Adresse

Date de naissance

Téléphone

@mail (lisible)

Contact à prévenir (nom – prénom et téléphone)

Je soussigné

- ☐ Certifie avoir pris connaissance et accepter les termes du règlement intérieur du dojo
- ☐ Autorise le KCPO à utiliser les photographies, films réalisés dans le cadre du club
- ☐ **Ne souhaite pas souscrire à l'assurance complémentaire de la Fédération**

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

- ☐ Autorise le professeur de karaté ou son adjoint à prendre en cas d'urgence toutes décisions de prise en charge de transport ou d'hospitalisation prescrites par le médecin appelé en cas d'impossibilité de me joindre (ou mon conjoint) ou d'obtenir l'avis favorable de mon médecin de famille qui est le Docteur tél
- ☐ Certifie m'assurer de la présence du professeur à l'heure du cours suivi par mon enfant (un empêchement subi pouvant survenir)

Fait le

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal

Dossier à déposer au premier cours (bulletin inscription et attestation sur l'honneur remplaçant le certificat médical à télécharger sur le site - à mettre dans une pochette plastique

EDDY COURS	
LE MERCREDI DE 19 H – 20 H15	A partir de 12 ans (né en 2014) et +

MONTANT ANNUEL pour tous les cours 100 € (cours + licence+assurances)

Possibilité paiement en 3 chèques (40-30-30 €)

reprise de l'entraînement le mercredi 16 septembre à 19 h

(12 ans et plus)

kcpopaimboeuf@gmail.com

SITE : karateclubpaimboeuf.club.sportsregions.fr

Bien lire le règlement intérieur



Salle de la Corderie

Renseignements 06 -29- 85- 88 – 47

FICHE inscription **PILATES** 2026-2027

Nom et Prénom de l'adhérent

COMPLET

Adresse

Date de naissance

Téléphone

@mail (l'écrire lisiblement)

Contact à prévenir (nom – prénom et téléphone)

Je soussigné

- ☐ Certifie avoir pris connaissance et accepter les termes du règlement intérieur du KCPO
- ☐ Autorise le KCPO à utiliser les photographies, films réalisés dans le cadre du club

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS à remplir s'il y a lieu

- ☐ Autorise le professeur ou son adjoint à prendre en cas d'urgence toutes décisions de prise en charge de transport ou d'hospitalisation prescrites par le médecin appelé en cas d'impossibilité de me joindre (ou mon conjoint) ou d'obtenir l'avis favorable de mon médecin de famille qui est le Docteur tél :

La présente autorisation vaut pour mon enfant

- ☐ Certifie m'assurer de la présence du professeur à l'heure du cours suivi par mon enfant (un empêchement subi pouvant survenir)

Bien lire le règlement intérieur

Fait le

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal

HORAIRE mardi 10 h – 11 h **TARIF** 100 € l'année (1 h de cours)

Reprise des cours le mardi 15 septembre (10 h 00)

Dossier à déposer au premier cours (bulletin inscription à télécharger + + règlement + décharge à déposer dans une pochette plastique)

kcpopaimboeuf@gmail.com

SITE karateclubpaimboeuf.club.sportsregions.fr

REGLEMENT INTERIEUR VALABLE POUR TOUTES LES SECTIONS

Nous proposons une facilité de paiement en 3 versements maximum. **Pour un 3ème adhérent dans la même famille : une réduction de 10% sera accordée sur la totalité. Pour deux activités au sein du club : la même réduction de 10% sur la totalité sera accordée.**

Une période d'essai de deux séances est proposée uniquement aux nouveaux adhérents. Aucun motif ne pourra justifier le remboursement de tout ou partie de l'adhésion après cette période d'essai.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION :

A télécharger sur le site :

attestation sur l'honneur après lecture du questionnaire de santé - fiche individuelle remplie - décharge (le certificat médical n'étant plus obligatoire)- **règlement de l'adhésion** : un, deux ou trois chèques (montant rond) ou en liquides (montant total de la cotisation) une attestation de règlement sera fournie sur demande

Pour la remise en forme, qui a lieu dans une salle adaptée, il faut prévoir une paire de chaussures de sport spécifique,

Pour le Pilâtes, prévoir une tenue de sport,

Pour le karaté, prévoir karaté gi (kimono)

En l'absence de l'ensemble de ces documents, il ne sera pas possible d'accéder aux cours.

- 1 - Ce lieu de pratique est le vôtre, respectez-le.
- 2- Respectez les autres membres du club :
 - en ayant toujours un vêtement de sport propre (karaté-gi, jogging etc...)
 - en ne portant aucun bijou (bague, bracelet, chaîne, montre, piercing...)
 - en ayant des ongles (pieds et mains) coupés ras, ceci pour ne pas blesser vos partenaires:
 - en ne faisant aucun chahut dès que vous êtes entré dans le dojo de karaté,
 - en saluant chaque fois que vous entrez ou sortez du dojo.
- 3 - Soyez ponctuels.
- 4 - Ne quittez jamais la salle sans en avoir demandé l'autorisation au professeur.
- 5 - Toute blessure contractée lors d'un entraînement **DE KARATE** devra être signalée au responsable à la fin du cours (le club devant déclarer tout accident lié à la section KARATE à la Mutuelle Nationale des Sports sous 48 heures) pour permettre à l'accidenté une indemnisation par l'assurance
- 6 - Le prix des cours est payable d'avance. Il s'agit d'un abonnement forfaitaire.
- 7 - Toute absence pour quelque cause que ce soit ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

} **Spécifique arts
martiaux**

De même toute cotisation réglée ne sera en aucun cas remboursée y compris en cas de dégradation de l'état sanitaire) (sauf longue maladie avec certificat, dans ce cas, un avoir sera accordé valable 2 ans).

Les professeurs et le K.C.P.O déclinent toute responsabilité en matière de vols ou de dégradations pendant les cours. - la MAIF (hors karaté car assurances par la licence) couvre l'adhérent pour les dommages qu'il occasionnerait à un tiers (responsabilité civile) – pour ses propres dommages, l'adhérent s'adressera à son assurance

Pour la section karaté : le club n'est en aucun cas responsable des enfants dans les vestiaires et en dehors des cours.

Pour le passage des grades, il sera tenu compte de l'assiduité.

Ce présent règlement doit être accepté dans sa totalité et appliqué par tous.